

SYNERGIE MONEGASQUE COUP DE CŒUR / GUEULE : OCTOBRE 2012

MONOPRIX à la ZAC SAINT ANTOINE

L'information qu'un MONOPRIX s'implante dans des locaux de la ZAC Saint Antoine à Cap d'ail, qui appartiennent à MONACO, donc gérés par l'Administration des Domaines, mais se trouvant sur le territoire Français, a suscité quelques interrogations et inquiétudes :

Bien qu'il soit annoncé en octobre par le Ministre d'Etat aux Conseillers Nationaux que le contrat n'est pas signé, nous sommes convaincus de la détermination du Gouvernement de retenir cette candidature, suite à un appel d'offre où le second candidat a été écarté.

Est-il opportun d'installer un supermarché à proximité de CARREFOUR, lui faisant ainsi concurrence, même si l'offre prévue devrait être différente puisqu'elle concernerait des produits haut de gamme (dixit le Ministre d'Etat, « *comme le Monoprix de la rue du Bac ou de la rue de Rennes à Paris*) de qualité et plus couteux ?

Dans ce contexte relativement concurrentiel n'est-il pas gênant que la T.V.A échappe à Monaco, puisque les 1500 m2 environ se trouvent sur le territoire français ? En contrepartie, le loyer payé par MONOPRIX sera une recette pour l'Etat monégasque !

N'y-a-t-il pas un risque pour CARREFOUR, lorsque le parking sera complet, que les clients optent pour des achats à MONOPRIX , en raison d'une plus grande disponibilité de places de stationnement le week-end, dans le parking de la ZAC SAINT ANTOINE ?

Un MONOPRIX limité à 1500 m2 sera-t-il rentable ? On peut supposer que le candidat ait fait une étude de marché !

N'aurait-il pas été préférable de répondre à d'autres besoins commerciaux : jardinerie, vente de luminaires, de mobilier, etc... ?

CONSEIL DE L'EUROPE : EXAMEN DE MONACO A LA COMMISSION DE VENISE

COUP DE GUEULE

Inacceptable ! Absurde ! Incohérent ! Infondé !

Après l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, il ne restait plus que la Biélorussie hors de cette institution ; elle a également adhéré. Il n'était donc pas concevable, mais plutôt suspicieux, que la Principauté soit le seul pays à refuser cette adhésion...

Monaco a pris des engagements dont la plupart ont été respectés et quelques uns sont en cours de réalisation ; en contrepartie des recommandations ne sont pas obligatoires...

La demande du rapporteur, chargé du post-suivi de Monaco au Conseil de l'Europe, présentée aux juristes de la commission de Venise, en vue « *d'examiner en particulier la compatibilité des dispositions relatives au conseil national avec les standards démocratiques, tenant compte de la spécificité de la Principauté de Monaco* », est inacceptable pour nous.

Ou bien, cette personne n'a rien compris à nos institutions, ou bien elle nourrit un dessein bien plus pernicieux, qui porterait atteinte à notre système afin de le faire glisser vers une « monarchie parlementaire ». Auquel cas, a-t-elle agi de sa propre initiative ?

Nous nous élevons vivement contre cela et défendrons ardemment notre Monarchie héréditaire et constitutionnelle .

Il n'est donc pas question d'envisager une nouvelle modification de la constitution.

Au delà du respect de nos engagements, nous ne devons plus laisser le Conseil de l'Europe nous importuner de la sorte ; que celui ci s'occupe en priorité de certains pays qui n'ont pas la chance de bénéficier, comme Monaco, des droits de l'homme, et des libertés individuelles !

Pas question que quiconque espère et défende un « *élargissement des prérogatives de l'assemblée* » ; comme nous, les étrangers doivent respecter nos équilibres institutionnels.

Les monégasques et les résidents ne sont pas du tout concernés par leurs « *standards démocratiques* »... et pas question que « *le parlement contrôle le gouvernement* » comme souhaité à Strasbourg.

Reprenons l'habitude d'appeler la Haute Assemblée «CONSEIL NATIONAL», ce qui évitera à certains d'associer le mot «PARLEMENT» à régime parlementaire.

COUP DE CŒUR :

Nous nous réjouissons des réactions de nos responsables institutionnels, à travers leurs messages communs dans leurs courriers et communiqués émanant du Gouvernement Princier, du Conseil National, de la majorité et de l'opposition des élus du Conseil National. Tous ont exprimé au Président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe leur mécontentement et leur réprobation au regard de cette saisine...